

Notation, Évaluation

SUD Santé Sociaux est contre toutes formes de notation et d'évaluation individuelle qui mettent en concurrence les salariés entre eux et cassent les collectifs de travail.

Salaires

SUD Santé Sociaux s'oppose aux salaires individualisés, au mérite, et revendique l'intégration de toutes les primes dans le traitement de base.

Des règles statutaires bafouées !

Le recrutement en tant que contractuel sur emploi permanent est de plus en plus courant. L'année de stage qui doit être la véritable période probatoire est détournée de son rôle.

SUD exige le respect des statuts et la titularisation des contractuel-les.

Des professionnel-les en mal de reconnaissance !

La lutte des sages-femmes leur a permis d'obtenir une revalorisation de leur profession et une CAP dédiée (la N°10).

Pour les autres catégories, les revalorisations ont été largement insuffisantes voire inexistantes.

SUD demande la revalorisation des catégories C et B.

Discipline

Le conseil de discipline est une épreuve difficile et éprouvante. Chacun-e a le droit d'être défendu-e et la sanction éventuelle doit être proportionnelle à la faute.

Les élu-es SUD s'engagent à être présent-es à vos côtés dans ce processus, dans le respect des droits de la défense, contrairement aux ordres professionnels dont la finalité est de sanctionner.

Sud Santé Sociaux revendique la suppression de tous les ordres professionnels.

Union syndicale
Solidaires

SUD Santé-sociaux dans le Calvados...

Sud a été de toutes les mobilisations pour la défense des personnels, de l'emploi et des services de proximité et de qualité, dans les établissements où nous sommes présents : CHU et EPSM de Caen, CH de Bayeux, Lisieux et Vire.

SUD prône l'action unitaire avec les organisations syndicales qui luttent, ainsi qu'avec les associations et collectifs d'usagers.

Au CH de Vire : SUD s'est battu pour le maintien de la maternité aux côtés du Collectif de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité.

A l'EPSM de Caen : 18 mois de lutte, contre un plan de redressement, devenu plan de « modernisation », qui vise à supprimer 54 postes au total, et s'attaque aux RTT.

Refus de la criminalisation de l'action syndicale (2 référés au tribunal administratif et de fortes amendes).



SUD EPSM est notamment à l'initiative en intersyndicale, de la **Convergence des hôpitaux en lutte contre « l'Hôstérité »** qui regroupe 80 hôpitaux, des comités d'usagers et des associations du secteur dans toute la France.

Cette convergence qui a déjà organisé deux manifestations nationales, est un outil pour lutter contre les mesures qui attaquent le service public de santé, le médico-social et la sécurité sociale.

Syndicat départemental

SUD santé-sociaux 14

15, ter rue St Ouen

14 012 Caen cedex

Tél:02.31.30.50.50 poste 5363

Fax:02.31.30.50.67

sud.santesociaux14@gmail.com

DONNER SA VOIX ET PRENDRE LA PAROLE

VOTEZ

Il y a urgence !

Le secteur sanitaire, social et médico-social est soumis depuis plusieurs années à une cure d'austérité qui ne dit pas son nom. Les annonces du gouvernement « Valls » de 50 milliards d'économies, confirment l'accélération brutale des restrictions budgétaires avec les conséquences connues pour nos établissements.

Tous les personnels subissent les mêmes attaques : fermetures de services et d'établissements, suppression de postes, de RTT, rappel illégaux sur les repos...

Baisse de moyens, déqualification, dégradation généralisée des conditions de travail et des conditions d'accueil des usagers sont le lot quotidien dans le médico-social.

Les établissements pour personnes âgées subissent des restrictions budgétaires et les pouvoirs publics n'ont pas respecté leurs engagements en termes d'emplois. Alors que les résidents sont de plus en plus dépendants, les personnels sont soumis à des critères de rentabilité intenable qui ne permettent pas une prise en charge adaptée et respectueuse des résidents.

SUD Santé Sociaux du Calvados avec les salarié-es du sanitaire, du social et médico social luttera :

contre la baisse des budgets dans nos secteurs d'activité

pour les salaires, l'emploi statutaire, et l'amélioration des conditions de travail et d'accueil des patients, résidents ou usagers.